pourra tenir sa place traditionnelle dans le nouveau collège.

Grand incendie à Bruxelles

Bruxelles, 23 décembre.

Un violent incendie a complètement détruit les magasins du Printemps, situés boulevard du Nord, à Bruxelles.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Noël, le *JOURNAL DE ROUBAIX* ne paraîtra pas.

LE TIRAGE AU SORT pour les jeunes gens faisant partie de la classe 1883, aura lieu :

1° à Roubaix, samedi, 2 février, à neuf heures du matin pour le Canton-Est et à 2 heures du soir pour le Canton-Ouest.

2° à Tourcoing, jeudi, 7 février, à neuf heures du matin pour le Canton-Sud et à 2 heures du soir pour le Canton-Nord.

3° à Lannoy, mardi, 25 janvier, à onze heures du soir.

LES PERSONNES qui passent dans la rue du Vieil-Abreuvoir s'arrêtent depuis quelques-jours à la vitrine de M. Hubert, tapissier où se trouve exposé le portrait de l'un de nos concitoyens très connu l'honorable M. D.....

Notre habile professeur de peinture *M. Mils* en est l'auteur.

En lui adressant nos félicitations, nous ne sommes que l'écho du nombreux public qui a pu apprécier son œuvre.

EXPOSITION D'OUVRAGES DÉCOUPÉS. — Cette exposition a lieu dans la salle du restaurant du *Globe*, au rez-de-chaussée.

Il s'y trouve une série d'ouvrages très-intéressants.

Les objets en bois sont les plus nombreux ; signaler, entre'autres chefs-d'œuvres, une magnifique cage toute découpée à jour. Il y a aussi des ouvrages en os, en nickel et en verre, très artistiquement confectionnés.

UNE ENFANT PERDUE. — Une petite fille de cinq ans, Clémence Masse a disparu de chez elle, rue de Naples, depuis samedi soir. Les recherches faites jusqu'ici pour la retrouver n'ont pas abouti. Inutile de dire que les parents, de braves ouvriers, sont au désespoir.

Voici le signalement de l'enfant : visage oval et pâle; cheveux courts et châtains, peignoir gris, fichu bleu; sabots.

Clémence Masse a mal aux yeux, et marche ordinairement la tête baissée.

LA POLICE a arrêté hier un Polonais, Natang Robinovitz, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TOURCOING

BONDUES. — M. l'abbé Feuillet, dont nous avons annoncé la nomination à Bondues, il y a quelques jours, vient d'être installé solennellement dans sa nouvelle paroisse.

Cette bonne population qui rendait, il y a quinze jours, les derniers devoirs au regretté M. Lecœuvre, faisait, vendredi dernier, le plus gracieux accueil à son nouveau pasteur.

Un prêtre se sent heureux en mettant le pied dans une paroisse où il se voit si bien venu.

Au patronage, où M. le curé devait descendre, attendaient les membres du conseil municipal et du conseil de fabrique. Là se trouvait groupé un cortége composé des enfants des écoles, du personnel de l'hospice, des jeunes gens du patronage, des jeunes filles de la réunion dominicale, des membres de la société de secours mutuels. et des deux conférences de St-Vincent-de-Paul. C'était une belle exposition des œuvres établies par le défunt M. Lecœuvre.

M. Feuillet trouva, à son arrivée, un clergé nombreux, parmi lequel nous pouvons signaler M. le chanoine Lassé de Marcq, M. le Chanoine-doyen de Templeuve, M. le doyen de Notre-Dame de Tourcoing.

M. l'adjoint, remplaçant M. le maire empêché, souhaita la bien-venue au nouveau curé, avec ce ton de bienveillance, de franche cordialité et de foi, devenu rare de nos jours, mais dont l'administration municipale de Bondues a gardé jusqu'ici la tradition.

La musique de Bondues, qui tenait avec honneur sa place dans le cortége, entonna la marche du départ et l'on se dirigea vers l'église.

La population était en fête et les maisons pavoisées.

A la porte de l'église, M. le président du conseil de fabrique complimenta très heureusement le nouveau pasteur en lui remettant les clefs. Puis M. le chanoine curé-doyen de St-Christophe procéda à la cérémonie de l'installation proprement dite.

En chaire, M. Feuillet eut un mot gracieux pour chacun; il parla en termes émus de son prédécesseur trop vite enlevé à la paroisse et à ses œuvres, assura en termes très-simples que tous pourraient compter sur son dévouement sacerdotal, et la cérémonie fut terminée par la bénédiction du St-Sacrement.

M. Feuillet qui est un prêtre intelligent et prudent, allant toujours et doucement, sachant compter avec les difficultés et les surmonter sans bruit, a laissé voir qu'il serait le digne successeur de M. Lecœuvre, ayant tout ce qu'il faut pour maintenir les œuvres commencées, et pour entreprendre et mener à bonne fin, celles que son regretté prédécesseur n'avait eu que le temps de concevoir.

Voici le discours prononcé par M. Pollet, premier adjoint au maire de Bondues, lors de l'installation du nouveau curé :

« Monsieur le curé,

» En l'absence de M. le maire, je viens, au nom du Conseil municipal, vous souhaiter la bienvenue dans notre commune et vous prie d'agréer les vœux que nous formons tous pour votre bonheur au milieu de vos nouveaux paroissiens.

» Nous sommes heureux de constater que votre réputation vous a précédé à Bondues en produisant un effet très-salutaire sur les habitants.

» Votre carrière sacerdotale, passée jusqu'ici dans un dévouement sans bornes au salut des âmes et au soulagement des malheureux, nous inspire la plus grande confiance et nous donne la certitude que, digne ministre de Jésus-Christ, vous saurez maintenir ou ranimer la foi des fidèles tout en contribuant au bonheur des familles, et à l'union des paroissiens. C'est ainsi que nous aurons la douce consolation de voir notre commune conserver le premier rang parmi les bonnes paroisses du diocèse.

» Monsieur le curé, nous comptons sur vous et nous sommes persuadés que vous justifierez notre confiance. »

LILLE

LA DISTRIBUTION DES PRIMES aux indigents de la ville de Lille, pour l'ordre, la propreté, la bonne conduite et des actes de dévouement, a eu lieu, le dimanche 23, à dix heures du matin, au Palais Rameau, sous la présidence de M. le maire.

Après une courte allocution de M. Géry-Legrand, le secrétaire a donné lecture de la liste des récompenses.

VOL. — Il y a deux jours, un cheval et un mulet, appartenant à M. Dubois, marchand de lait, à Fives, disparaissaient et on n'avait aucune donnée sur le voleur.

Ce matin, un individu arrivait à Roncq, avec un cheval et un mulet et allait trouver un messager, pour lui vendre ces deux bêtes. Après quelques débats, il les céda, au prix de 60 francs, mais le messager, trouvant que le marché était trop avantageux, alla consulter le secrétaire de la mairie, qui l'engagea à donner la somme et à suivre son vendeur. Ils arrivaient ainsi à Lille, le messager prévint aussitôt la police et on questionna l'individu. Il fut reconnu que le cheval et le mulet étaient les deux bêtes volées à M. Dubois.

L'individu amené à la permanence, déclara se nommer François Toulemonde, et avoir donné l'argent à *une* marchande d'oranges qui se trouvait place du Théâtre et qu'il ne connaissait pas.

M. le commissaire Desbant, le fit fouiller et on trouva entre ses deux pantalons, la somme de 57 francs.

Cette somme fut immédiatement restituée à l'acheteur de Roncq et les deux bêtes seront remises demain au sieur Dubois.

Le voleur paraît très-rusé et ne doit pas être à son premier méfait. Il est même probable qu'il n'a pas donné son vrai nom.

ACCIDENT. — Samedi matin, vers 9 heures, un hangar en construction, rue de Maubeuge, appartenant à M. P..., constructeur, s'est effondré, entraînant dans sa chute quatre ouvriers couvreurs. Ceux-ci n'ont pas été blessés.

INCENDIE. — Un incendie s'est déclaré samedi, vers huit heures du soir, dans une chambre du troisième étage de la maison portant le numéro 10 de la rue Nationale et habitée par M. D..., tailleur. Le feu a détruit tous les meubles.

CONSEIL DE GUERRE SÉANT A LILLE. — *Séance du 22 décembre.* — 1er affaire. — Félix Lemaire. soldat au 1er escadron du train des équipages militaires, coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été condamné à deux ans de prison.

2e affaire. — Jules Mortier, 2e canonnier au 27e d'artillerie, coupable de vol au préjudice d'un militaire, a été condamné à un an de prison.

3e affaire. — Victor Lefébvre, cavalier au 8e cuirassiers, coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, a été condamné à trois ans de travaux publics,

4e affaire. — Constant Leporcq, soldat au 1er territorial d'infanterie, classe 1871, subdivision de Béthune, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. — Un jour de prison.

5e affaire. — Pierre Labourré, jeune soldat de la classe 1875, subdivision d'Arras, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. — Acquitté.

Défenseur : Me Boitel, avocat à Lille.

La conférence de M. Paul Deroulède
A LILLE

M. Paul Deroulède a fait hier à l'Hippodrome devant un auditoire de cinq mille personnes la conférence annoncée depuis plusieurs jours.

Comme nous n'aurons qu'à constater dans la suite de ce compte-rendu le succès colossal, sans précédent, obtenu par l'éloquent et sympathique conférencier, il est de notre devoir de nous expliquer franchement sur les résultats de la campagne entreprise en province par le populaire auteur des *Chants du soldat et de l'Hetman.*

Le produit de la conférence de M. Paul Deroulède sera versé à la caisse des écoles laïques.

M. Deroulède parle au nom de la France et pour la France ; sa bravoure pendant la campagne de 1870 ; sa foi dans la victoire définitive de notre pays, ses écrits, tout son passé enfin lui donnent le droit de parler ainsi. Mais pourquoi s'est-il associé à une œuvre de propagande dirigée par la Franc-maçonnerie contre la France chrétienne ? L'union de tous les Français sans distinction de partis est la condition essentielle d'une revanche que nous désirons autant que M. Deroulède. Collaborer à l'œuvre des écoles laïques, c'est collaborer à une œuvre de haine, à une œuvre de division, c'est amoindrir son autorité, c'est s'exposer à n'être plus aux yeux d'une grande fraction de la France, qu'un homme politique. M. Paul Deroulède a le droit et le devoir d'être autre chose qu'un homme politique. Son nom est universellement populaire. Qu'il prenne garde ; il pourrait perdre une part de cette popularité de bon aloi, malgré la correction parfaite de ses discours, en se faisant ainsi le complice des francs-maçons !

Et maintenant que nous avons fait les réserves que notre patriotisme et nos convictions personnelles nous commandaient, nous disons qu'à part l'éloge de Gambetta et de Henri Martin, tout, absolument tout, est à louer dans le discours de M. Paul Deroulède.

La phrase est académique, d'une construction originale, d'un ton littéraire très-fin. L'orateur a montré un tact parfait, et n'a froissé aucune conviction. Il a parlé de la France, en croyant, en apôtre, et l'auditoire lui a témoigné sa reconnaissance par des acclamations unanimes, prolongées, et souvent répétées.

L'orateur a d'abord défendu la France de l'accusation portée contre elle en Allemagne d'être un foyer de provocations ; il a établi que les « assembleurs de nuages, les chercheurs de complications, » ne sont pas de ce côté du Rhin, mais de l'autre.

Un proverbe dit : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » C'est une calomnie, l'histoire c'est la caractéristique d'une nation et on ne comprendrait pas plus un peuple sans histoire, qu'une patrie sans habitant.

La caractéristique de notre histoire, c'est la persévérance : « Nous n'avons jamais renoncé à » ce qu'on nous a pris ; nous avons toujours re- » pris ce que nous avions perdu. » (Triples salves d'applaudissements).

Où sont les Anglais qui étaient les maîtres chez nous ? partis ! — Les Espagnols ? expulsés ; — Les Autrichiens ? battus ; et un jour ne viendrait pas où nous battrons... Allons donc ! (Longues acclamations.)

M. Paul Deroulède parle ensuite des projets de l'Allemagne contre la France ; il dit que dans les écoles allemandes on apprend aux enfants la géographie sur une carte où la Flandre est province allemande, où Lille, figure sous le nom de Rissel ! (Voix nombreuses : Jamais ! Jamais !)

L'orateur explique ensuite le but de la ligue des patriotes qui ne compte pas moins de 38 mille adhérents. Son but est de sonner au drapeau, c'est d'organiser la défense morale, la défense militaire et la défense économique de la patrie française.

Nous pouvons avoir confiance en notre armée qu'il faut, non pas respecter, mais vénérer, dont les chefs sont les fidèles de la France, alors que nous en sommes simplement les croyants. (Longs applaudissements.)

M. Paul Deroulède parle ensuite des coalitions formées en Europe ; qu'il ne considère pas comme durables. Mais « gardons-nous ajoute-t-il d'écrire » dans nos journaux des épithètes blessantes pour » les souverains étrangers. Respectons-les ; au » lieu de les appeler M. Alphonse et Madame Vic- » toria ; accordons-leur les titres auxquels ils ont » droit. Ils sont les représentants des nations » qu'ils gouvernent ; en les insultant, c'est la » nation, elle-même que nous insultons. » (Applaudissements.)

Au point de vue économique, nous devons organiser la défense du travail français contre les travailleurs allemands. Il faut faire deux parts des étrangers. Il en est que nous devons recevoir mais d'autres — vous les connaissez — ceux qui vivent de nous, sur nous et contre nous, vous les devez considérer comme l'ennemi et les traiter en ennemis. (Applaudissements)

Fermons-leur notre maison. Ils ne craignent pas d'usurper le titre d'Alsacien qu'ils savent sacré pour nous. Oh ! les Alsaciens. ce sont la rançon vivante de la France, et nous les devons aimer d'une affection particulière, mais les Allemands, hors d'ici les Allemands. (Applaudissements prolongés).

M. Paul Deroulède étant trop fatigué, annonce qu'il charge un de ses amis qui l'accompagne, M. Deloncle, d'exposer les moyens économiques qu'on devrait employer pour résister à l'invasion des produits allemands, et il termine à peu près en ces termes :

« Ce cher pays français est actuellement malade ; il est malade de préoccupations allemandes. Au lieu de répéter sans cesse : qu'en pensera l'Allemagne, nous sommes en état de dire partout et toujours qu'en pensera la France ? » Applaudissement.)

Notre mot d'ordre doit être : « Libres chez nous, maîtres chez nous ! » (Applaudissements prolongés. Cris : « Vive la France ! vive Deroulède ! »)

***

M. Deloncle a exposé ensuite les périls que l'industrie allemande fait courir à la France; il a cité des exemples nombreux de mauvaise foi germanique. Notre malheureuse contrée fait depuis trop longtemps l'expérience de cette mauvaise foi pour que nous répétions après M. Deloncle les exemples qui ne font que confirmer ceux dont nous sommes chaque jour les témoins. Un éloge de M. Paul Deroulède et une très éloquente invocation à l'Alsace valu à M. Deloncle les acclamations de la salle.

***

Disons enfin que cette conférence avait été précédée d'un concert.

Les enfants des écoles, accompagnés par la fanfare du 16e chasseurs à pied ont chanté une marche de Paul Deroulède, et l'*Hymne au Drapeau* du même auteur, musique de M. Oscar Petit. Le poète a trouvé un digne interprète dans le compositeur. Il y a dans ce morceau, je ne sais quelle allure vive et guerrière qui empoigne les moins impressionnables.

M. Divoor a dit le *Pro patria*, et M. Reudont a chanté avec une rare perfection, « *Les Petits Chasseurs* ! »

Le public l'a rappelé deux fois et l'a forcé à bisser le dernier couplet.

Dans l'auditoire nous avons remarqué un grand nombre d'officiers de l'armée active et de l'armée territoriale.

La grève de Denain

AU PAYS NOIR. — Hier, vers 4 heures de l'après-midi à eu lieu à Denain dans la salle de l'Ermitage, une réunion de plusieurs délégués des houillères de l'arrondissement de Douai et de Valenciennes. Cette réunion a été des plus importantes, à cause de la situation tendue de tout le bassin du Nord et de son désir d'organiser une grève immédiate.

A la réunion précédente, aucune décision n'avait été prise, tout était resté en suspens; il en était résulté une certaine excitation et une impatience d'en finir,

Un buste de la République ornait la salle ainsi qu'un trophée d'instruments de mineurs.

La séance a commencé à 4 heures et demie, sous la présidence de M. Basly, ayant pour assesseurs MM. Daynaud et Mayard.

M. Basly expose brièvement la situation.

Il s'agit de se prononcer sur l'opportunité de la grève.

La fédération des mineurs de 8 départements compte 70,000 adhérents; cette fédération, cependant, n'est pas encore complète. Elle le sera bientôt. Aussi devant cette situation, le citoyen Rondet, délégué du bassin de la Loire, est-il venu conseiller l'ajournement de la lutte. Voici à titre de document le résumé de son discours.

DISCOURS DE M. RONDET

L'orateur expose d'abord ses états de service.

Il est travailleur, et il n'est rien autre qu'un travailleur. Il dépose sur le bureau son livret d'ouvrier.

En 1882, les mineurs de la Loire ont entrepris une campagne pour l'amélioration du sort des mineurs.

Ils se sont adressés au Parlement pour obtenir les réformes aujourd'hui à l'étude.

Il parle successivement des réformes sollicitées : conseils de prud'hommes mixte, composé d'ouvriers et de patrons; caisses de secours et de retraites aux mains des travailleurs; nomination des garde-mines par les ouvriers, sous le patronage de l'Etat; réduction du travail à 8 heures.

Il proteste contre l'ingérence des juges-de-paix dans les affaires des mineurs. Les juges-de-paix n'entendent rien à la question et le plus souvent, ce sont les complaisants serviles des directeurs de compagnies.

Il déclare qu'un mineur en 8 heures de travail, fera autant de besogne qu'en 12 heures, parce que santé sera meilleure, qu'il aura moins à souffrir de ce milieu malsain et souvent mortel, où il passe sa vie.

Il résultera de cette diminution du travail de grands avantages moraux, les ouvriers pourront s'instruire, aller au cercle et lire les journaux.

Les caisses de secours sont fictives ou fonctionnent mal.

Les médecins payés par les Compagnies rognent sur les soins et les remèdes.

Les caisses de retraites ne sont que des pièges tendus aux ouvriers. « Qu'on nous laisse, dit-il, la liberté de nous organiser sur les bases des retenus obligatoires et nos caisses fonctionneront à la satisfaction des intéressés.

Et qu'on n'aille pas dire que c'est une entrave à la liberté des travailleurs; le gouvernement ne s'est-il pas moqué de cette liberté par la loi sur l'instruction obligatoire. Nous voulons être prévoyants pour ceux qui ne le sont pas, parce que les mineurs se recrutent dans la classe la moins intelligente ils subissent trop l'influence des patrons, mais il faut faire cesser cet état de servage, dans lequel nous tiennent les vampires qui nous exploitent. (Applaudissements.)

Nous ne demandons pas à devenir patrons; nous voulons travailler; mais il est juste que nous puissions vivre, en travaillant.

Maintenant j'arrive au point principal de notre réunion : la *grève*. On sait que nous nous fédérons; on sait quelle sera notre force lorsque notre fédération sera complétée, et les patrons nous poussent à la grève par des vexations pour montrer, avant que toutes nos forces soient groupées et concentrées, que la fédération est impuissante et pour en dégoûter les mineurs.

C'est un piége auquel il ne faut pas se laisser prendre. D'ailleurs les projets sont sur le point d'aboutir; la commission parlementaire qui les étudie nous est sympathique et nous avons tout lieu de croire que nous aurons une solution pacifique; la presse, même la presse réactionnaire, s'est faite l'interprète impartial de nos revendications et le Parlement est informé.

La grève, d'ailleurs, serait dure à l'entrée de l'hiver, et nous n'avons pas encore les ressources nécessaires pour la faire tenir. La grève n'aura donc pas lieu, pour le quart d'heure, mais si, à une certaine date, que nous fixerons, nous n'avons rien obtenu, nous ferons une grève générale, (applaudissements), une grève de tous les bassins de France, une grève dont les conséquences seront terribles puisqu'elle entraînera le commerce, par l'arrêt de toutes les industries; ce sera le commencement de la révolution sociale.

Actuellement, nous ne réussirons peut-être pas.

Il faut donc attendre et mûrir le projet jusqu'au jour où il pourra produire toutes ses conséquences. (Applaudissements enthousiastes.)

M. Basly dit qu'il bien entendu que la grève est retardée parce que que les 8 départements seulement sont fédérés. Mais si la grève doit éclater au mois de mai prochain, ce ne sera pas seulement un malheur pour les ouvriers, mais aussi un malheur pour le gouvernement et la perte du pays.

Tous les moyens pacifiques ont été employés; nous répugnons à la violence, mais malheur à ceux qui nous forceront d'y recourir.

Un ouvrier accuse M. Girard de négliger les intérêts des travailleurs. On applaudit.

M. Druelle, de l'*Ami du Peuple*, défend M. Girard. Il est également applaudi.

Un ordre du jour, portant l'ajournement de la grève, est voté à l'unanimité moins trois voix.

Après quelques observations sans importance, M. Rondet lève la séance, en disant : « La lutte est engagée, il faut la soutenir par tous les moyens possible, quand nous aurons épuisé les moyens pacifiques, nous recourrons aux autres, aux tribunaux, d'abord, aux chassepots, ensuite. Si les patrons ne veuillent pas faire droit à nos justes doléances, nous les supprimerons. Il faut de l'audace, de l'audace. encore de l'audace. »

On s'est séparé à 6 heures et demie.

NORD

SAINT-WAAST. — Mercredi, vers 4 heures du soir, le lieutenant Lalou, de Saint-Waast, le brigadier Mouchez, les préposés Dorse et Willoquet, ont arrêté à Saint-Waast ; à l'arrivée du chemin de Bettrechies, un superbe break, attelé de deux beaux chevaux renfermant 800 kilog de tabac étranger ; le conducteur fut arrêté sur le champ. Il y avait assis, sur le siège de la voiture, deux hommes déguisés en gendarmes dont l'un portait les galons de brigadier, qui se sont empressés de prendre la poudre d'escampette.

Le fraudeur arrêté a été remis entre les mains de la gendarmerie pour être conduit à Avesnes.

Les faux gendarmes ont pu échapper à l'arrestation en traversant la rivière de Saint-Waast. Les préposés sont alors venus prendre possession de leur butin et ont relevé sur le terrain un ceinturon et un képi abandonnés par les fuyards.

Des préposés en douanes en surveillance sur la route de Merbes, commune de Marpeut, ont arrêté jeudi le nommé Arthur Paquet, cabaretier à Boussois, important frauduleusement, 10 kilogrammes de café.

DOUAI. — *Cour d'assises.* — Par ordonnance de M. le premier président de la Cour d'appel de Douai, l'ouverture de la session des assises ordinaires du premier trimestre 1884 dans le département du Nord, a été fixée au lundi 4 février prochain.

MM. Des Etangs et Mattelin conseillers, est par la même ordonnance, été désignés pour assister, en qualité d'assesseurs, M. Poulle, président.

CAMBRAI. — *Cérémonie de l'ordination.* — Comme nous l'avons annoncé, samedi matin a eu lieu dans l'église métropolitaine, la cérémonie de l'ordination, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

Ont été ordonnés prêtres : MM. Ch. Bailleul, d'Iwuy; Alfred Boulleman, de Dunkerque; Elie Buziu, de Vendegies-au-Bois; Bertin Dumortier, d'Estaires; Eug. Guidé, de Lille; Jean-Baptiste Laurent, d'Hecq ; Louis Bekemans, de Bruges (Enclave); Conseant Bricont de Rieux; Louis Delcourt, d'Hasnon; H. Baert, de Tourcoing; Paul Labousse, de Lille; Gabriel Playoust, de Lille.

AISNE

SAINT-QUENTIN. — Dimanche a eu lieu la distribution des prix de la Société industrielle, sous la présidence de M. Hérissou, ministre du commerce, et de M. Méline, ministre de l'agriculture.

Dans son discours M. Hérisson a glorifié le travail par lequel, a-t-il dit, on sauvegarde l'intérêt national et social.

M. Meline a dit que la sucrerie était dans une mauvaise situation actuellement, mais que le gouvernement ferait tout son possible pour lui rendre sa prospérité si les intéressés voulaient y mettre du feu.

M. Villette, constructeur à Saint-Quentin, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; M. Carlier, agriculteur, a été décoré. M. Lemaire, fabricant de sucre, et deux autres personnes ont été décorées du mérite agricole.

Quatre palmes académiques ont été décernées.

SOMME

ABBEVILLE. — M. de Lesseps a fait dimanche une conférence sur les trois grandes entreprises du canal de Suez, du canal de Panama et de la mer inférieure d'Afrique.

Plus de 3,000 personnes assistaient à cette conférence M. de Lesseps a été accueilli ave enthousiasme.

M. de Lesseps a annoncé la prochaine émission d'actions pour réaliser le projet de mer intérieure.

A plusieurs reprises il a répété que le canal de Suez restera français tant que ses fils en lui vivront.

Une ovation a été faite à M. de Lesseps à son départ.

La conférence était présidée par le maire d'Abbeville, assisté de MM. Dieu et Carette, députés, et de M. Cohn, préfet de la Somme.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 16 AU 23 DÉCEMBRE. — Jules Meurisse, Cretinier. — Flore Delatire, Paradis. — Albert Segard, petit Tournay. — Henri Carprauve, Beaulieu. — Georges Turpin, Bas Chemin — Arthur Hubaut, St Liévin. — Maria Six, Sapin-Vert. — Maria Dancette, Laboureur. — Romanie Dujardin, Touquet. — Emile Dupont, Bailleria. — Arthur Delepaul, Laboureur. — Clémence Motte, Houzeade.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 16 AU 23 DÉCEMBRE. — Louis Salembier, 75 ans 11 mois, sans profession, Hautes Voies. — Victor Feys, 10 jours, Touquet. — Coralie Prut, 14 jours, Laboureur. — Jules Castelain, 11 ans 6 mois, Paradis. — Marie Deguffroy, 78 ans 7 mois, sans profession, Vieille Place.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 16 DÉCEMBRE. — Henri Loridan, 29 ans, instituteur et Gabrielle Gin, 19 ans, institutrice. — Rémi Vermeulen, 21 ans, tisserand et Léonie Minet, 24 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Florquin, 25 ans, mécanicien et Hélène Ghesquière, 23 ans, ourdisseuse.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DE GRYSE-LANSON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire-part du décès de Dame Isabelle Joseph LANSON, veuve de Monsieur Jacques DE GRYSE, pieusement décédée à Roubaix, le 23 décembre 1883, à l'âge de 86 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 25 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 26 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil Abreuvoir, 6.

Les amis et connaissances de la famille CLARISSE-DECERF, qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire-part du décès de Dame Rosalie DECERF, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1883, dans sa 68e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 26 courant, à 8 heures 3/4, en l'église Saint Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 75, chez M. J. Decondé-Clarisse.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 23 décembre 1883

VERSEMENTS

Roubaix : 188 déposants dont 46 nouveaux.	22,434 fr. 00
Succursale de Lannoy : 6 déposants, 1 nouveau.	1,395 fr. 00
Total des versements.	23,829 fr. 00

REMBOURSEMENTS

Roubaix : 54 remboursements effectués	16,795 fr. 27
Succursale Lannoy : 0 remboursements effectués	0,000 fr. 00
Total des remboursements.	16,795 fr. 27

Les opérations du mois de décembre sont suivies : à Roubaix, par M. E. Lecomte-Screpel, directeur ; à Lannoy. M. L. Dufermont.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS AU PUBLIC dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

BELGIQUE

INCENDIE DES MAGASINS DU PRINTEMPS A BRUXELLES

Pendant que la population se trouve encore sous le coup de l'émotion produite par la destruction du Palais de la Nation, et l'incendie qui a failli détruire, avant-hier, tout un quartier du faubourg de Laeken. un nouvel incendie plus effrayant dans son intensité, a éclaté la nuit dernière, au centre de Bruxelles dans un nouveau bâtiment.

Au rez-de-chaussée de cette construction qui se faisait remarquer plutôt par la pesanteur et la prétention de son architecture que par l'élégance de sa construction se trouvaient les magasins du « Printemps », sorte de bazar où se vendaient les tapis, les confections, les étoffes d'ameublement et une foule de menus objets de ménage. A l'entresol il y avait un atelier de confection. Cela suffit pour expliquer la rapidité avec laquelle le feu s'est propagé. Comment il s'est déclaré, personne ne le sait pour le moment. Par une coïncidence tout à fait extraordinaire et inexplicable, aucun des locataires de l'habitation n'était chez lui. L'un était au banquet de la bourse, un autre au banquet des voyageurs de commerce, un troisième en soirée, et c'est à cette circonstance que l'on doit de n'avoir aucune mort à déplorer.

Le feu paraît avoir pris dans le magasin du rez-de-chaussée. Vers une heure, des personnes du voisinage rentrant chez elles aperçurent une vive lueur à l'intérieur du magasin hermétiquement fermé. Elles se précipitèrent, défoncèrent tant bien que mal portes et vitrines, mais déjà il était trop tard. Dès qu'elles trouvèrent une issue, les flammes se précipitèrent avec une violence extraordinaire, et, trouvant un aliment favorable dans les marchandises accumulées dans le magasin et l'entresol, elles s'élevèrent bientôt jusqu'au premier étage, léchant les murs et projetant leur sinistre lueur sur le boulevard désert.

Des flammes immenses, projetant une chaleur terrible et des flammèches incandescentes sortaient des issues de l'immeuble dans la rue de la Fiancé qui est très étroite. Pas une vitre des maisons voisine n'est restée intacte. Chose plus grave. On croyait l'entresol et le premier étage seuls atteints Tout-à-coup, une immense lueur jaillit d'une lucarne du toit. Deux secondes plus tard toute la rangée des fenêtres correspondant à la cage d'escalier montant aux combles, s'éclairait dans une fusion incandescente. Dès lors, tout était perdu. Cette cage d'escalier fit office de cheminée d'appel. On vit l'une après l'autre les lueurs s'allumer aux fenêtres des différents étages. Un vent violent du sud-ouest soufflait. Les flammes lêchaient déjà les maisons voisines sur le boulevard, et le feu s'y serait infailliblement communiqué sans l'arrivée de la pompe à vapeur de Cureghem, suivie bientôt des deux pompes à vapeur de Bruxelles.

Le propriétaire des magasins du *Printemps*, M. Leuridan qui habite rue du Pont-Neuf, fut informé par un de ses amis et accourut immédiatement il voulut pénétrer dans le bâtiment en feu pour sauver, disait-il, ses livres et des valeurs qui se trouvaient au premier étage : il était trop tard, les flammes avaient tout envahi. M. Leuridan fut pris d'une violente attaque de nerfs et ne revint à lui que vers 5 heures du matin, pour apprendre que le feu avait tout détruit.

Les pertes, qui sont considérables, sont couvertes par plusieurs compagnies d'assurances.

FAITS DIVERS

— LA FAMILLE DE THIERS. — Après le *Gaulois*, le *Figaro* revient à son tour sur la famille de M. Thiers. Il rappelle un fait curieux, c'est que ce n'est pas le père de M. Thiers qui fit la déclaration de naissance, mais un officier de santé :

« Le père d'Adolphe Thiers, dit le *Figaro*, était, en effet, absent quand son fils vint au monde. Il était en Espagne, en Italie, en Tunisie... que sait-on des pérégrinations de cet homme qui s'occupait de tant de choses, bonnes ou mauvaises, mauvaises surtout, plus que de sa famille et de son enfant ?

» L'absence de M. Thiers dura plus de trente ans, pendant lesquels ni sa femme ni son fils n'entendirent parler de lui. Ce n'est qu'après 1830, lorsque la fortune politique de son fils commençait par la place de sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, qu'après avoir débarqué à l'auberge du *Plat d'Etain*, rue Saint-Martin, le père Thiers vint trouver ce fils si longtemps oublié et qu'eut lieu une reconnaissance qui rappelait un peu celle d'une comédie célèbre jouée quelques années plus tard.

» Nous ne raconterons pas aujourd'hui les tribulations par lesquelles dut alors passer le jeune sous-secrétaire d'Etat bientôt pourvu d'un ministère. Nous nous bornerons à dire qu'il n'en fut complétement débarrassé que lorsque, en 1843, son père mourut à Carpentras.

» Mais, pendant ce long espace de temps où M Thiers, le père, parcourut, presque toujours à l'étranger, une odyssée difficile à raconter, il s'était passé bien des choses, et l'homme qui s'occupait si peu ne l'enfant qu'il avait eu de Mlle Amie, et qui était réservé à de si hautes destinées, devenait le père de quatre autres enfants. C'est à cette progéniture qu'appartient Mme Brunet, la réclamante, et Germain Thiers, qui doit être ce sous-officier qui passa pour avoir dénoncé la conspiration du colonel Caron et que M. Thiers, quand il fut au pouvoir, fit nommer chancelier du consulat d'Ancône. »

Il ne faut pas s'étonner si M. Thiers s'est toujours montré fort ladre avec ses frères et sœurs M. Thiers, en effet, devenu millionnaire, faisait à sa mère, à cette mère qui avait fait tant de sacrifices pour l'élever et dont la sollicitude ne s'était jamais démentie, une pension de *deux cent cinquante francs par mois*... quand il était ministre, et cette pension était réduite à deux cents francs, lorsque l'ex ministre était obligé de reprendre sa *modeste* habitation de la place Saint-Georges.

IL VIENT DE MOURIR, dans le Michigan, une vieille négresse sur laquelle le *Journal des Débats* nous donne quelques renseignements curieux :

Elle s'appelait Sojourner Truth. On ignore son âge précis, mais il est certain qu'elle avait plus de cent ans. Née esclave dans le comté d'Ulse (New-York,) elle fut émancipée en 1817 et prit le nom de Sojourner Truth. Les méthodistes frappés de l'éloquence naturelle très-extraordinaire dont l'esclave était douée, l'envoyèrent, comme missionnaire, parmi les gens de couleur. Bientôt elle se dévoua corps et âme à l'idée abolitionniste, dont elle est restée un des apôtres les plus actifs et les plus éloquents, jusqu'au jour de l'émancipation.

Pendant de longues années, Sojourner Truth a parcouru les Etats-Unis dans tous les sens et réclamé l'abolition de l'esclavage dans une multitude de conférences qui ont toujours fait la plus profonde impression sur les auditeurs. Ses improvisations étaient des chefs-d'œuvre d'éloquence populaire et passionnée. Grande, droite, les yeux brillants comme ceux d'une louve, quand sa voix stridente de prophétesse lançait ses malédictions à l'esclavage et accumulait les épithètes, l'effet était irrésistible.

Après la proclamation de l'émancipation, la vieille Sojourner Truth fut présentée au président Lincoln et reçut ses félicitations. C'est le souvenir le plus glorieux de sa vie. Elle se rappelait parfaitement les premières expériences du bateau à vapeur *Fulton*; elles s'étaient gravée dans sa mémoire à cause de la colère des Hollandais, qui récriminaient comme cette invention diabolique bonne pour faire peur aux poissons et les chasser de la rivière.